

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nume		néro de permis			Date d'inspection		
Yvette Maltais	2015434				Le 12 août 2021		
Nom de l'établissement			Numéro de téléphone				
Halte scolaire des grands amis				(506) 987-4199			
Adresse							
361 280 Route Dundee NB E8E 1X6							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Mona Martin			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règle	ement	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
<ul> <li>Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.</li> <li>Le ratio est respecté lors de ma visite.</li> <li>La halte scolaire rencontre les exigences de la loi Service à la petite enfance et ses règlements sur le permis en fonction du ratio, du tableau d'affichage et l'orientation des enfants.</li> <li>À mon arrivée, les enfants s'amusent à l'extérieur. Les activités suivantes ont été observées lors de ma visite: jeux libres, l'éducatrice à jouer un jeu de cartes avec un groupe d'enfants et lavage des mains.</li> <li>Discussion avec l'exploitante concernant la structure de jeu le dôme. L'utilisation du dôme n'est pas permise à ce moment.</li> </ul>							
original signé par Mona Martin Signature de la personne responsable de la délivrance d permis	le D	ate	Le	e 12 ac	oût 2021		
original signé par Alexandra LeBlanc Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le	e 12 ac	oût 2021		